



Sortir !

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 avril 2004

Comme tout le monde nous aimons sortir et aller au restaurant de temps en temps. Le non-respect des droits des non-fumeurs presque total dans la plupart des établissements Parisiens nous contraint souvent d'y renoncer. L'attitude des restaurateurs et toujours la même personne ne vous contraint de venir chez nous et fréquemment nous nous trouvons devant la situation grotesque que l'on nous propose une table coté fumeurs car il n'en reste plus dans la zone non-fumeurs. Il semble impossible de lutter seul contre la mauvaise fois, l'hostilité envers les non-fumeurs et le manque d'intelligence des restaurateurs. La plupart des touristes, par exemple, n'acceptent pas d'être enfumés en goûtant à la célèbre cuisine française et nous nous demandons pourquoi il n'existe pas tout simplement un numéro d'appel (à la santé par exemple) où l'on pourrait se plaindre de la mauvaise qualité d'air sans avoir à subir la mauvaise humeur des propriétaires ? Après avoir vérifié l'identité des appelants cet appel pourrait ensuite enclencher un contrôle de ventilation dédits établissements par exemple. Nous vous remercions de faire réfléchir les autorités compétentes à cette possibilité de vraiment faire avancer la lutte contre le tabagisme.

Cordialement,

Réponse :

Votre souci et votre analyse sont partagés par une grande majorité de Français et par DNF depuis trente ans. Simone VEIL (1976) puis Claude EVIN (1991) ont mis en place des armes législatives et réglementaires pour protéger contre le tabagisme. La passivité des non-fumeurs et la duplicité de tous les ministres désignés dans le décret 92-478 du 29 mai 1992 pour veiller à l'application de la loi ont eu raison de ces bonnes intentions.

Pour la première fois, le 23 mars 2003, un chef de l'Etat et son ministre de la santé ont déclaré la guerre au tabac, confirmé tous ses méfaits et donné des moyens aux associations qui luttent contre le tabagisme. Même si ces moyens sont faibles et ponctuels, ils sont utilisés à bon escient et commencent à produire leurs effets. Et les discours officiels ont retourné l'opinion publique qui commence, enfin, à concevoir que ne pas fumer est la norme. Il ne reste plus qu'à attendre que les victimes du tabagisme passif exigent le simple respect de leurs droits contenus dans la loi.

DNF a obtenu le financement, dans le cadre du plan cancer, d'un projet intitulé Les Restaurateurs luttent contre le Cancer. En partenariat avec les représentants de plus de 80.000 restaurants français et la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie), DNF compte obtenir rapidement une modification radicale des attitudes et comportement des restaurateurs par de l'information, de la formation, de la communication et éventuellement de la coercition quand cela est nécessaire. Les crédits ont été débloqués récemment et la phase active du projet va démarrer le 4 mai. Nous aurons besoin de vous pour relayer dans le public cet initiative qui serait vouée à l'échec si elle ne déclanchait pas un élan unanime chez les 73% de Français qui se disent officiellement (enquête INPES/IPSOS 2004) importunés par le tabagisme passif.

Restez attentif en visitant régulièrement notre site et rendez vous y dès maintenant pour consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les conseils pratiques que DNF vous propose.